



Séance du 5 juin 2019 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Préavis n°01/2019
Rapport de gestion et comptes 2018
4. Préavis n°02/2019
Arrêté d'imposition 2020
5. Réponse n°01/2019
"Postulat Meier - Schmalz - Uldry" concernant l'éclairage du chemin pédestre entre la rue du Village et le chemin du Verger
6. Elections – Démissions
7. Informations de la Municipalité
8. Informations du bureau du Conseil
9. Propositions individuelles et divers
10. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 86 personnes
Présents : 56 personnes

4 nouveaux membres sont assermentés, il s'agit de Mme Dorothee Lebègue, MM. André Lebègue, Jean-Daniel Devaud et Patrick Csikos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La motion d'ordre autorisant Mme Laurence Fontana, boursière, à s'exprimer et répondre aux questions de l'assemblée est acceptée à l'unanimité. M. Ottonin se renseigne si cette autorisation peut être pérennisée.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 07-2018, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté avec 1 abstention.

3. Préavis n°01/2019 - Rapport de gestion et comptes 2018

Notre syndic, M. Mooser, souligne les éléments principaux relatifs au rapport de gestion.

Il relève tout d'abord que la gestion et les comptes sont dorénavant liés. Le rapport de gestion a une nouvelle présentation, plus agréable à la lecture, grâce aux talents graphiques de Mme Melchiade Jeannin, nouvelle secrétaire communale. Mme Catherine Vouilloz, secrétaire expérimentée proche de la retraite, a été engagée pour une durée de 6 mois, afin d'épauler Mme Jeannin durant ses premiers mois à l'administration communale.

Concernant les services industriels, notre station d'épuration va être conservée, sachant qu'elle a encore 25 ans d'espérance de vie. La situation du réseau d'eau est rétablie. Les écoles fonctionnent bien, les effectifs semblent se régulariser. La pyramide des âges de notre commune révèle que le nombre de personnes âgées entre 45-55 ans est important. Si les enfants de ces personnes quittent le foyer familial, le coefficient familial change et contribue à augmenter leur facture d'impôts. M. Mooser se réjouit que 12 manifestations officielles et 13 des sociétés locales aient été organisées dans notre commune en 2018.

M. Laurent Jaggi lit de rapport de la commission de gestion.

M. Laurent Chappuis présente les comptes.

Administration générale : Frs 35'000.- de charges en plus. Les rétributions de la municipalité sont supérieures au budget au vu des nombreux travaux réalisés directement par les municipaux sans passer par des entreprises externes. De ce fait, ces frais ne sont pas répercutés dans les dicastères concernés, à savoir bâtiments, routes, épuration, eau.

Le financement du déficit des transports publics a été de Frs 9'000.- moins élevé que prévu au budget.

Finances : des recettes de Frs 475'000.- supérieures au budget, mais en finalité ce sont Frs 241'000.- de plus que les comptes 2017.

Impôts : augmentation significative des revenus sur les personnes morales et physiques, car la population vieillit. Notre taux d'imposition est à 81%. La valeur du point d'impôt a augmenté, passant de Frs 27'500.- à Frs 28'900.-. Les impôts touchés sur les droits de mutation et les gains immobiliers sont exceptionnellement élevés. Ils représentent plus de Frs 175'000.- de revenus complémentaires. Par contre, la moitié doit être restituée à l'Etat pour financer la facture sociale.

M. Devaud, nouvel habitant de notre commune, se dit étonné du nouveau taux de 81%. Il demande si la vente du terrain industriel va contribuer à diminuer le taux d'impôt ? Il fait remarquer que Bretigny se situe actuellement dans les communes du district du Gros-de-Vaud où le taux est le plus élevé.

M. Chappuis informe que si des personnes morales s'installent dans les Streetbox, l'impôt revient à la commune. Cependant, la municipalité ne s'attend pas à de grandes rentrées fiscales grâce à cette zone industrielle. Mme Laurence Fontana ajoute que 2018 a été une année exceptionnelle en terme de rentrées fiscales. Elle rappelle que le budget 2019 est déficitaire et que nous devons attendre de connaître les chiffres définitifs de 2019 afin de se situer.

Mme Jacqueline Bally rappelle que le taux d'impôt a augmenté à cause de la transformation de la grande salle et la création des 4 salles de classe.

M. Laurent Jaggi rappelle quant à lui que le conseil général avait en son temps accepté l'augmentation de 73 à 81%. Il ajoute que cette augmentation d'impôt est à relativiser et reste tout de même supportable selon lui.

M. Ottonin clôt cette discussion en soulignant que l'on ne va pas refaire l'historique d'une décision acceptée en son temps par le conseil général. Il ajoute que les membres du conseil général ont la totale responsabilité des décisions qu'ils prennent en séance et qu'ils doivent les assumer.

M. Laurent Chappuis enchaîne avec **les domaines et bâtiments** où les coûts sont supérieurs de Frs 22'000.-. La forêt a coûté Frs 18'000.- de moins dus à des travaux non réalisés. Les bâtiments communaux ont coûté quant à eux Frs 42'000.- de plus.

Travaux : une diminution de Frs 52'000.- par rapport au budget, qui s'explique également par des travaux non réalisés. Ordures ménagères, une diminution de Frs 39'000.-, grâce aux frais liés à l'enlèvement des ordures. Epuration (financée par des taxes et non pas des impôts) : l'attribution à la réserve est conséquente, grâce aux taxes encaissées sur le permis de construire lié à la vente de la parcelle 134.

M. Pierre-Alain Marmillod constate que depuis quelques années le budget sur l'entretien des chaussées n'est pas utilisé. L'état de nos chaussées se délabre et elles souffrent. Il encourage la municipalité à utiliser ce budget afin d'entretenir nos routes. Il ajoute que le jour où les chaussées seront à refaire, les travaux seront plus conséquents. Il précise que des entreprises implantées au village peuvent s'en occuper.

M. Chappuis continue avec l'**instruction publique et cultes**, Frs 78'000.- de moins que budgétisé. Ceci est dû au nombre d'élèves qui a diminué.

Police : ce dicastère est aussi inférieur de Frs 10'000.- par rapport au budget.

Sécurité sociale : les coûts sont de Frs 32'000.- supérieurs au budget et supérieurs de Frs 139'000.- par rapport aux comptes 2017.

Services industriels : les coûts d'achat de l'eau ont diminué grâce à un bon fonctionnement de nos sources.

Enfin, les revenus sont supérieurs de Frs 475'000.- par rapport au budget grâce à l'augmentation du taux d'imposition et des recettes exceptionnelles. Une réduction de charges de Frs 104'000.- est à noter. La marge d'autofinancement est de Frs 1'270'790.46 et le résultat financier 2018 présente un excédent de revenu de Frs 249'488.89.

M. Laurent Jaggi lit le rapport de la commission de gestion.

Le rapport de gestion est accepté avec 1 abstention. Les comptes sont acceptés à l'unanimité. La décharge à la municipalité et à la boursière pour leur gestion 2018 est acceptée avec 1 abstention.

4. Préavis n°02/2019 - Arrêté d'imposition 2020

M. Chappuis prend la parole et informe que le budget 2018 prévoyait une perte de Frs 329'100.-. Les comptes ont finalement été bouclés avec un excédent de revenus exceptionnels de Frs 249'488.89, notamment grâce à l'augmentation des recettes fiscales. Le budget 2019 prévoit une perte de Frs 304'700.-. Il est difficile, à ce jour, de se livrer à une projection précise du résultat de l'exercice 2019. Le taux d'imposition de 81% reste inchangé, ceci pour la seconde année consécutive

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Philippe Gaillard. L'arrêté d'imposition 2020 est accepté avec 2 avis contraires et 6 abstentions.

5. Réponse n°01/2019 - "Postulat Meier - Schmalz - Uldry" concernant l'éclairage du chemin pédestre entre la rue du Village et le chemin du Verger

M. Marc Tille informe que la municipalité souhaite réfléchir de manière globale sur l'entier du village. Elle estime nécessaire d'établir un plan directeur de l'éclairage public de la commune, visant à établir un diagnostic des installations actuelles. Pour ceci, une entreprise spécialisée sera mandatée pour la réalisation d'une étude, dont le coût est estimé à Frs 10'000.-.

Un postulat cantonal (pas encore traité au Grand Conseil) demande un développement d'un plan lumineux cantonal afin de lutter contre la pollution lumineuse. Le canton a décidé de subventionner à hauteur d'environ Frs 1 million 40 communes pour l'établissement de concept éclairage tel que la municipalité a décidé de le faire. 25 communes se sont engagées pour l'assainissement énergétique de l'éclairage public. M. Ottonin annonce que le bureau du conseil général a désigné une commission ad hoc, se composant de Mme Véronique Centamori, MM. Maxime Meier et Michel Baud.

Mme Centamori lit le rapport de la commission ad hoc. La réponse est acceptée avec 2 avis contraires et 3 abstentions.

6. Elections - Démissions

Le bureau du conseil, dans son entier, se représente pour une année. L'élection est tacite.

Démissions : Mmes Melchiade Jeannin et Laurence Bastide ont annoncé leur démission.

7. Informations de la Municipalité

M. Laurent Chapuis

M. Chappuis remercie les membres pour leur vote concernant les objets précédents et donne des informations concernant les points suivants :

Grande salle : réparation de la boucle malentendant, qui se situe dans la moitié intérieure. L'incendie durant les travaux a coûté Frs 421'000.-. Frs 373'000.- ont été pris en charge par l'ECA. La RC de l'entreprise responsable a enfin pris en charge les Frs 48'000.- restants.

Cultes : un nouveau sacristain a été engagé, il s'occupe de l'entier des cultes dans notre village.

Déchetterie Cugy : en attente des chiffres 2018 avec la nouvelle convention, pour l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Jean-Daniel Cochard

Forêts : M. Julien Altmann a commencé à faire des travaux sur le sentier du Talent, notamment la réfection des escaliers vers la Step. La municipalité souhaite que le chemin menant à « Bellevue » devienne un chemin forestier. De ce fait, la commune bénéficierait de subventions de la part du canton pour effectuer des travaux. Le pont vers le chemin Saboton a également été refait par Julien.

Routes : le pont du Moulin d'Assens devrait être refait au mois d'août 2019 par le canton. Profitant de ces travaux, le but serait de reboucher les trous, traiter les fissures et poser un enrobé froid sur la route de Béthusy. Ces travaux, estimés à hauteur de Frs 45'000.-, ne sont pas encore attribués. Ils seront effectués en 2019. Le canton ne veut pas entrer en matière quant à une éventuelle participation financière.

Parcelle n° 134 – zone industrielle : les travaux d'équipement de cette parcelle vont débiter la semaine prochaine. La direction des eaux claires a été modifiée et se dirigera vers le chemin Saboton. Une borne hydrante sera installée. L'accès principal au chantier se fait par le chemin de la Sibérie, cependant les camions sortent sur la route cantonale. L'alimentation provisoire de l'eau potable pour le chantier se fait depuis la borne hydrante vers le cimetière.

La haie de thuyas en face de la ferme de la famille Fragnière a dû être arrachée, ceci pour l'équipement de la parcelle.

Réseau d'eau : depuis quelques années, une étude a été mise en place pour rediriger l'eau potable pour une meilleure distribution dans la région. Un projet de plus grande ampleur voudrait supprimer notre réservoir et le remplacer par une station de pompage. Le canton estime que nous n'avons pas assez de pression dans le réseau. Nous nous situons entre 2 et maximum 4 bars. Nous serions alimentés par la commune de Cugy, par le biais d'une conduite montant par le chemin du Rié. Les travaux du rond-point de Cugy ayant commencé depuis plusieurs mois, il nous a été demandé, moyennant 4 jours de délai, de poser une conduite sous le rond-point. Ces travaux à hauteur de Frs 40'000.- étaient urgents, vu l'avancée des travaux en cours au rond-point. La conduite a donc été posée, la municipalité ayant été prise au dépourvu. Un préavis rétroactif sera soumis aux membres du Conseil général lors de la séance du mois d'octobre 2019.

Des analyses d'eau ont été effectuées sur tous les captages. La qualité de notre eau est excellente. M. Cochard remercie encore Julien pour son travail concernant les sources.

M. Ottonin précise qu'un article de loi autorise la municipalité à faire des dépenses extraordinaires dans l'extrême urgence, sans demander préalablement de préavis. L'article en question sera donné au prochain conseil.

Mme Seema Ney

Sortie des aînés : le 11 août, nos aînés sont conviés au spectacle de la fête des Vignerons. Au vu du budget important, la sortie 2020 sera plus modeste.

Accueil des nouveaux habitants : se déroulera le 21 juin, dans le cadre du festival de musique ZicABret. Depuis août 2017, environ 150 nouveaux habitants ont rejoint notre village.

Pro Senectute : la municipalité s'intéresse à un projet qui s'appelle « quartier et village solidaires » qui vise à favoriser la qualité de vie et l'intégration des seniors (plus de 55 ans). Pour mener à bien un tel projet, la municipalité a souhaité saisir l'opportunité de réfléchir à se joindre à Cugy, qui est en réflexion par rapport à cette démarche. Pro Senectute a déjà fait une pré-analyse de nos 2 communes. Certaines personnes ont pu être contactées dans ce cadre. Actuellement, nous sommes dans l'attente de la décision du conseil communal de Cugy. Plus d'informations seront données au prochain conseil.

Passeport vacances : se déroulera du 8 au 21 juillet et du 12 au 25 août pour les enfants de 9 à 15 ans. 4 activités sont proposées à Bretigny.

Young Engineers : ateliers ludiques de sciences et de technologie proposés aux jeunes de 6 à 12 ans. Par le biais de « Lego », ces ateliers se dérouleront les lundis après l'école dès la rentrée scolaire. Des portes ouvertes auront lieu le 17 juin de 16h à 18h dans les anciennes classes d'école du Clocher.

M. Marc Tille

RC 501 – Cugy-Bottens : à la suite de la question de Mme Christiane Bally, M. Tille donne des informations sur les futurs travaux sur la RC501. Le conseil d'Etat a adopté un crédit d'ouvrage de Frs 9'950'000.- pour la réfection de cette route, d'une longueur de 2,9 km. M. Tille lit le texte du conseil d'Etat justifiant cette réfection. Le début des travaux est annoncé pour mars 2020.

Police : un poste mobile de gendarmerie est présent au centre du village une demi-journée tous les 2 mois. Des documents utiles sont à disposition à la sortie de la salle afin de protéger et sécuriser les biens.

En prévision des travaux cités, et de l'augmentation du nombre de voitures qui vont transiter par notre village, un radar pédagogique a été acquis, mais pas encore reçu.

Le stationnement devant la grande salle est interdit, sauf pour les bus scolaires. Les parents sont invités à se parquer devant l'administration ou au parking du terrain de foot.

TL : dès le 11 août 2019, des bus à 2 étages feront leur apparition sur la ligne 60. Des changements se feront également au niveau des contrôles des titres de transport. Certains arrêts ne seront plus desservis au centre-ville, ce qui raccourcira la durée des trajets. Ligne 54 : projet stoppé.

Manifestations : Festival Zicabret : route du Village fermée les 21 et 22 juin. Vide Grenier organisé le 30 juin, encore des places disponibles pour tenir des stands.

Terrain basket : un projet est en cours avec un architecte. De plus amples informations seront données prochainement.

Naturalisation : procédure cantonale changée dès 2018. La municipalité a décidé de supprimer la commission nommée pour ces dossiers et de confier à M. Eric Geiger les rapports d'enquêtes, lesquels seront transmis à la municipalité pour la suite.

M. Markus Mooser

Administration : une nouvelle fiche d'information a été distribuée, plus claire et plus lisible. La municipalité tient ses séances les lundis à 19h30. Sur rendez-vous, la possibilité est donnée aux personnes qui le souhaitent de venir avant la séance, pour toutes questions ou éventuels problèmes à discuter.

PGA : notre commune est en zone réservée. Les séances préliminaires sont en cours. En plus d'un géomètre, la municipalité a décidé de recourir aux services d'un urbaniste (pas encore défini). Ceci afin d'examiner l'ensemble des zones, et notamment celles d'intérêt public, que l'Etat aimerait faire passer en zone agricole. Deux derniers chantiers sont en cours. A savoir sur la parcelle n° 134 pour la construction de 67 Street box et sur la parcelle n° 127 au chemin de la Sibérie pour la construction d'un locatif de 6 appartements.

M. Mooser remercie les personnes qui s'engagent pour la commune, notamment lors des nombreuses manifestations organisées à Bretigny.

Concernant les informations générales, M. Mooser souligne que la ligne TL n° 60 est la ligne interurbaine la plus fréquentée de Suisse. Entre 7h00 et 21h00, 5 bus circulent, en moyenne toutes les 12 minutes.

Parmi les 37 commune du district, notre commune détient le record du nombre de membres de son législatif (86 membres).

M. Mooser remercie les employés communaux pour leur travail, ainsi que les membres du conseil général.

8. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin réitère ses remerciements aux membres afin d'inscrire leur adresse email pour la diffusion d'informations officielles importantes/urgentes et pour la transmission des convocations.

M. Ottonin invite les membres à se servir des différentes brochures d'information qui sont à disposition sur la table à la sortie de la salle.

Les prochaines séances du conseil général 2019 se dérouleront les mercredis 2 octobre et 4 décembre, à 20h15. Le site internet de la commune comporte des informations officielles.

Une boîte aux lettres sécurisée pour les enveloppes de vote a été installée par la municipalité. Ceci à la suite de la demande de M. Philippe Gaillard, lors du conseil de décembre 2018. Cette nouvelle boîte a pu être testée lors des dernières votations. A ce sujet, notre président rend attentif chaque membre de remplir correctement sa carte de vote. Par exemple, en cas d'oubli de la signature, le vote est nul. La prochaine journée des élections fédérales se déroulera le 20 octobre.

9. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Daniel Devaud demande si, au vu de la population vieillissante, il est prévu d'installer un défibrillateur cardiaque ? M. Jean-Daniel Cochard répond que le dossier sera prochainement examiné. M. Devaud s'interroge sur l'entretien et l'utilisation du terrain de football. M. Marc Tille informe que le mouvement junior du Centre s'entraîne sur la première partie du terrain. Le grand terrain n'est pas utilisé pour des matchs, dû à son état, mais il est régulièrement entretenu car la municipalité souhaite le conserver.

M. Christophe Paccaud annonce le festival gratuit de musique à Bretigny les 21 et 22 juin. Il prie d'ores et déjà les riverains d'excuser les nuisances sonores aux abords de la place du Clocher durant cette manifestation.

Mme Loukina Tille demande la parole. Le président lui signifie qu'elle est auditrice et qu'elle ne peut donc pas s'exprimer durant notre séance. Dès lors, elle est invitée à intervenir une fois la séance close.

10. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h25.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine